

Université
de Liège



UNIVERSITÉ de Liège
Sciences appliquées

Engagement pédagogique relatif au stage organisé en 2^{ème} Master Ingénieur Civil Physicien

Objectif du stage

Le stage a pour objet essentiel d'assurer à l'étudiant l'application en entreprise ou dans un centre de recherches de l'enseignement donné dans sa formation d'ingénieur civil. Il peut être réalisé dans la même entreprise que le travail de fin d'études mais le sujet doit faire l'objet d'un rapport, d'une présentation et d'une évaluation distincts.

Pré-requis

Etre inscrit en 2^{ème} épreuve du Master Ingénieur Civil Physicien.

Organisation

Le stage aura une durée obligatoire minimale de **40 jours ouvrables** de présence dans l'entreprise, sans compter la rédaction, ni la défense du rapport..

Il est organisé sous la responsabilité du comité de stage conformément aux termes de la convention signée par chacune des parties. Un exemple de convention-type est repris en annexe.

Comité de stage

Le premier membre du comité de stage est le parrain académique. Il s'agit d'un membre à temps plein du corps académique de l'Université de Liège, d'un membre permanent du FNRS à l'ULg, ou d'un scientifique senior du CSL donnant cours dans l'un des programmes de l'institution.

Les deuxième et troisième membres du comité sont des personnes remplissant les mêmes conditions que le parrain académique, sont des membres académiques à temps partiel de l'ULg, ou des membres du personnel scientifique de l'ULg, du FNRS ou du CSL titulaires d'une thèse de doctorat.

Le quatrième membre du comité est le parrain industriel.

Si le travail de fin d'études et le stage sont réalisés dans une seule entreprise, le comité de stage doit obligatoirement comprendre deux membres du jury du travail de fin d'études.

Le comité sera constitué par la section lors de sa réunion annuelle de janvier/février sur proposition du parrain académique.

Evaluation

L'évaluation du stage sera effectuée par le comité de stage sur base des éléments suivants :

a. Rapport de stage

Dans les trois semaines qui suivent la fin du stage, et en tous cas avant la date fixée par le coordinateur général, l'étudiant déposera un rapport rédigé selon le canevas suivant :

- une présentation générale de la société (\pm 2 pages) ;
- la définition des objectifs du stage (\pm 1 page) ;
- la méthodologie de travail et la description des tâches effectuées (\pm 10 à 15 pages);
- l'exposé des résultats obtenus (\pm 5 pages) ;
- la conclusion (apports du stage et perspectives) (2 pages).

Au total, le rapport ne dépassera pas 30 pages.

L'étudiant remettra une copie de ce rapport à chaque membre du comité de stage et au coordinateur général des stages de la section.

b. Présentation orale

La présentation orale du rapport devant le comité de stage et le coordinateur général qui jouera le rôle de modérateur sera organisée pendant les sessions d'examens.

La présentation orale peut se faire en anglais ou en français.

c. Appréciation par le parrain industriel

A l'issue du stage, le parrain industriel sera invité à donner son appréciation générale sur la qualité du stage selon le canevas repris en annexe.

d. Pondération des évaluations

Rapport de stage 40 %

Présentation orale 40 %

Appréciation par le parrain industriel 20 %

e. Nombre de crédits (ECTS) : 10